



PAR COURRIEL

Montréal, le 14 février 2023

Madame Élise Naud, responsable de la participation publique
Office de participation publique de Longueuil

Objet : Réponses aux questions des participants au Forum public d'experts sur les feux et la qualité de l'air

Madame,

Pour faire suite à votre demande relativement à l'obtention de réponse destinées à certains participants du forum mentionné ci-dessus, nous vous faisons parvenir, dans cet envoi, quelques éléments de réponse.

D'entrée de jeu, il est important de rappeler que l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) est un centre d'expertise en santé publique. Nous acceptons volontiers de répondre aux questions des participants de votre consultation publique, et ce, au mieux de nos connaissances. Veuillez toutefois noter que ces réponses ne relèvent pas spécifiquement de notre champ d'expertise.

1. Question de Monsieur Serge Mainville

Dans votre présentation, vous avez mentionné des stations d'échantillonnage et de prélèvement pour les particules fines. M. Mainville aimerait savoir où sont situées exactement ces stations.

Selon la carte du Réseau de surveillance de la qualité de l'air du Québec (RSQAQ) du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs – MELCCFP (<https://environnement.gouv.qc.ca/air/reseau-surveillance/Carte.asp>), la station 06600 (Longueuil) se trouve près du Service de police de l'agglomération de Longueuil (699, boulevard Curé-Poirier Ouest).

2. Questions de Monsieur Marc Tremblay

M. Tremblay souligne qu'il existe sur le marché des bûches écologiques. Il aimerait obtenir des données afin de comparer les émissions produites par ces bûches et celles produites par des bûches dites « normales ».

Généralement, pour éviter d'inhaler de la fumée et des cendres pouvant contenir des concentrations relativement plus élevées de contaminants toxiques, il importe de ne jamais brûler :

- du bois peint ou traité;
- des ordures ménagères ou du carton;

- du bois mouillé, pourri ou moisi.

Par définition, la bûche écologique est fabriquée à partir de sciures de bois franc sec compressées. Ce type de bûche, lorsqu'il est utilisé conformément aux directives du fabricant, produit des flammes vives, et sa combustion est uniforme. Bien que, selon Environnement Canada, les bûches écologiques émettent en brûlant environ de 33 à 55 % moins de particules fines que les bûches traditionnelles, il est important de s'assurer que ces bûches ne contiennent pas de paraffine, de cire, de colle ou tout autre additif chimique. Dans de telles circonstances, les émissions de fumées associées pourraient s'avérer plus nocives que celles issues de la combustion de bûches traditionnelles en bois franc. L'aspect « écologique » des bûches écologiques demeure largement associé au fait qu'elles sont constituées de résidus forestiers recyclés.

3. *Monsieur aimerait avoir de l'information concernant les avertissements de smog produits par Environnement Canada. Il se demande comment interpréter les informations. Par exemple, le 24 janvier pour Longueuil, c'était en vert. Il se demande donc ce que cela signifie concrètement.*

Le site Internet du gouvernement du Canada¹ présente des informations pour trois grandes villes québécoises, soit Québec, Montréal et Gatineau.

Par ailleurs, le site Internet du MELCCFP² montre les résultats de la surveillance de la qualité de l'air pour la ville de Québec et ses environs. La ville de Montréal³ partage pour sa part des informations sur la qualité de l'air de ses 19 arrondissements sur un autre site. Cependant, aucun site Internet ne fait état de la qualité de l'air à Longueuil.

Enfin, les organismes compétents se servent de différentes palettes de couleurs pour mettre en évidence la qualité de l'air extérieur. Par exemple, le rouge indique que la concentration de tous les polluants pris en compte (ou plus de 3 d'entre eux) est supérieure au niveau de gestion souhaité et que la qualité de l'air est jugée mauvaise. Quant au vert (ou le bleu selon les sites Internet des organismes consultés), il montre que la concentration des polluants est inférieure à ce niveau et que la qualité de l'air ambiant est jugée acceptable. Il convient de noter que les populations dites vulnérables (nourrissons, personnes présentant un état de santé précaire [maladie pulmonaire ou cardiaque], personnes âgées) devraient prendre des mesures de protection supplémentaires lorsque la qualité de l'air extérieur se dégrade.

4. *Monsieur Daniel Blais aimerait savoir s'il existe-t-il des différences en ce qui concerne la qualité de l'air entre la ville de Brossard où les feux de bois extérieurs sont interdits et la ville de Longueuil où les feux extérieurs sont autorisés?*

La qualité de l'air extérieur est déterminée en fonction de différents paramètres physicochimiques et de la concentration de plusieurs polluants atmosphériques comme les particules fines (PM_{2,5}), le monoxyde de carbone (CO), le dioxyde d'azote (NO₂), l'ozone (O₃), le dioxyde de soufre (SO₂), etc. Afin de répondre objectivement à cette question, les concentrations annuelles moyennes de PM_{2,5} des municipalités de Brossard et de Longueuil peuvent être utilisées : il est possible de prendre connaissance de ces concentrations sur le

¹ Gouvernement du Canada (2023). Québec - Cote air santé - Résumé provincial. https://meteo.gc.ca/airquality/pages/provincial_summary/qc_f.html

² Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. (2023) Indice de la qualité de l'air. <https://www.iqa.environnement.gouv.qc.ca/contenu/index.asp>

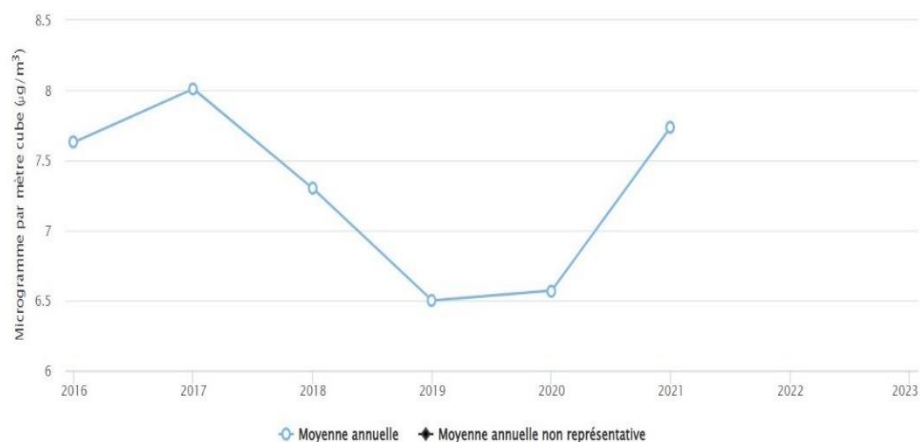
³ Ville de Montréal (2023). Qualité de l'air des secteurs et des stations RSQA. <https://vuesurlesdonnees.montreal.ca/pub/single/?appid=ad792c1a-d3aa-47ff-9cc3-35c11af83ea2&sheet=3c47ae81-622d-4096-84b3-8c1c435999b7&opt=ctxmenu.cursel>

site Internet du Réseau de surveillance de la qualité de l'air du Québec⁴. À partir de ces informations, il est intéressant de souligner que la concentration annuelle moyenne de $PM_{2,5}$ de la ville de Brossard varie de $6,5 \mu\text{g}/\text{m}^3$ à $8 \mu\text{g}/\text{m}^3$, tandis que celle de la ville de Longueuil varie de $7,5 \mu\text{g}/\text{m}^3$ à $10 \mu\text{g}/\text{m}^3$. Les résultats mentionnés ci-dessus sont uniquement associés à la qualité de l'air ambiant aux deux stations témoins en question et non à tout le territoire des deux municipalités. Certes, la réglementation sur les feux en vigueur à Brossard pourrait théoriquement, dans une certaine mesure, influencer sur ces moyennes, mais la pollution transfrontalière et régionale; la circulation automobile, ferroviaire et maritime; les émissions industrielles ainsi que celles associées au secteur de la construction devraient également être pris en compte afin d'apprécier de telles différences. À l'heure actuelle, il n'est malheureusement pas possible de préciser la part de contribution de ces diverses sources de $PM_{2,5}$.

Carte Graphiques Téléchargement de données

Contaminant Station
 Particules fines (PM_{2,5}) Brossard - Parc Sorbonne

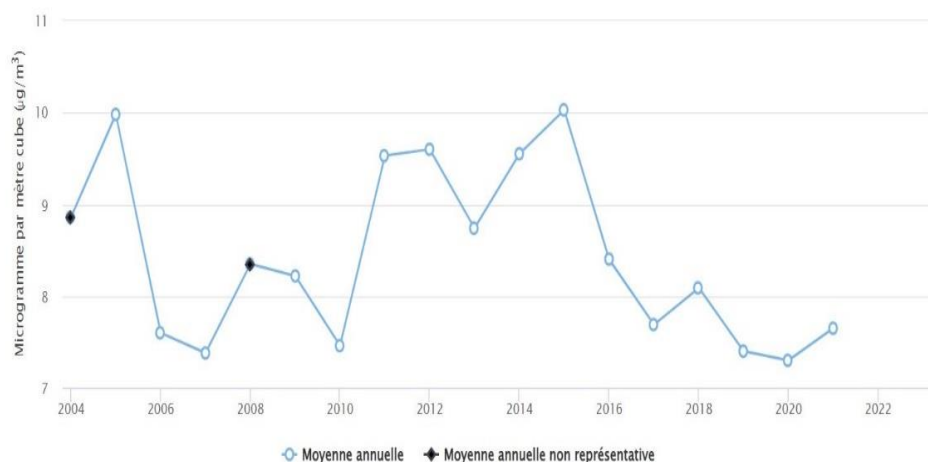
Particules fines (PM_{2,5})



Carte Graphiques Téléchargement de données

Contaminant Station
 Particules fines (PM_{2,5}) Longueuil

Particules fines (PM_{2,5})



Si vous avez besoin de précisions sur les réponses fournies, n'hésitez pas à nous contacter. En espérant que les réponses fournies vous seront utiles à vous ainsi qu'aux participants du forum, nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Elham Ahmadpour, conseillère scientifique
Unité Évaluation et soutien à la gestion des risques